

## Procès-verbal du Conseil Municipal du 6 juin 2023

Le Conseil Municipal de Villerville s'est réuni le mardi 6 juin 2023 à 18h00 en séance publique sous la Présidence de M Michel MARESCOT, Maire.

Présents : M Michel DABOUT - Mme Sophie DIERRE - M Éric ESTRIER - Mme Catherine FILIPOV - Mme Anne JOSEPH - Mme Catherine LEFEBVRE - M Germain LELARGE – Mme Emmanuelle MELLOTT-KRISTY - Mme Sophie NGUYEN VAN MAI - M Didier PAPELOUX - M Vincent VANDERSTUYF.

Excusés : Mme Corinne DROUEN donne pouvoir à Mme Emmanuelle MELLOTT-KRISTY, M David MARES donne pouvoir à Mme Catherine FILIPOV.

Quorum : 8

Secrétaire de séance : Mme Sophie NGUYEN VAN MAI.

### 1) Approbation du procès-verbal du précédent Conseil Municipal

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 11/04/2023 à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### 2) Boulangerie

Les futurs locataires demandent un report d'ouverture début 2025 pour plusieurs raisons :

- Formation de maître artisan boulanger
- Création d'entreprise en cours
- Augmentation du tarif de matériel
- Montage financier à terminer

Une communication auprès des administrés est donc à programmer.

Le conseil municipal acte, à l'unanimité des membres présents ou représentés, que l'ouverture de la boulangerie sera reportée à début 2025 et il maintient le partenariat prévu auparavant.

### 3) WC publics : consultation des entreprises

M Emmanuel HEMON, architecte, a lancé une consultation des entreprises pour l'installation de la cellule sanitaire automatique à l'intersection du chemin des Fondrières et de la rue Louis Aubert.

La consultation comprend 6 lots : terrassement, maçonnerie, charpente, couverture, électricité, équipements sanitaires.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le classement des offres de l'architecte et attribue les lots aux entreprises suivantes :

- Lot 1 (Terrassement) : Emmanuel DE FERAUDY pour un montant de 3 498,57€ HT soit 4 198,28€ TTC,
- Lot 2 (Maçonnerie) : SARL DE FACCIO pour un montant de 38 932€34 HT soit 46 718,81€ TTC,
- Lot 3 (Charpente) : SARL DELANNEY-DEPIROU pour un montant de 7 567,10€ HT soit 9 080,52€ TTC,
- Lot 4 (Couverture) : SARL RUFFIN Couverture pour un montant de 5 416,00€ HT soit 6 499,20€ TTC,

- Lot 5 (Electricité) : SARL CHOUQUET pour un montant de 3 771,00€ HT soit 4 525,20€ TTC,
- Lot 6 (Equipements sanitaires) : M DELAMARE David pour un montant de 726,94€ HT.

4) Achat de 2 immeubles, 12 et 14 rue Maréchal Foch

Proposition d'acheter 2 parcelles cadastrées B 687 (191 m<sup>2</sup>) et B 688 (53 m<sup>2</sup>) pour un montant de 120 000€ (soit 244 m<sup>2</sup>) et 3 000€ de frais notariés.

L'opportunité de cet achat pour un bien situé en centre bourg est rare. Et ces 2 commerces sont fermés depuis de très nombreuses années et en très mauvais état. Une entreprise spécialisée devra vider et purger les 2 immeubles.

Le conseil municipal approuve, par 13 voix pour et une abstention des membres présents ou représentés, l'achat des 2 parcelles cadastrées B 687 (191 m<sup>2</sup>) et B 688 (53 m<sup>2</sup>) pour un montant de 120 000€.

5) Véhicule électrique

Renault propose de remplacer la Kangoo ZE par une Mégane en Location Longue Durée sur 36 mois, avec un loyer mensuel d'environ 465€ TTC (prévu au BP).

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la location d'une Mégane sur 36 mois.

6) Matériel pour le service technique

Dans la ligne que s'est fixé le Conseil Municipal sur la base de sa politique de protection de l'environnement.

a. Véhicule électrique MT 15 :

La SAS Espace Emeraude propose de louer un véhicule utilitaire électrique de type MT 15 Iseki (coût d'achat de 49 000,00€ TTC) pour arroser, transporter les poubelles et les résidus de tonte et autres matériaux. Durée : 48 mois, avec un loyer mensuel de 1 057,35€ TTC (prévu au BP).

Le conseil municipal approuve, par 13 voix pour et 1 voix contre, des membres présents ou représentés, l'achat d'un véhicule utilitaire électrique MT 15 Iseki et sa location sur 48 mois, avec un loyer mensuel de 1 057,35€ TTC.

b. Vorax airforce ultimate :

La SAS MP Environnement propose un véhicule de type Vorax Ultimate Airforce électrique pour le nettoyage et le désherbage des rues et des trottoirs pour un montant de 23 472€86 HT soit 28 167€43 TTC (prévu au BP).

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, l'achat d'un véhicule Vorax Ultimate Airforce électrique pour un montant de 23 472€86 HT soit 28 167€43 TTC.

7) Personnel :

Nécessité de créer 2 emplois saisonniers en renfort au service technique en période estivale.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, ces 2 créations de postes techniques.

8) Conventions :

a. Sur le domaine communal des Graves : Cabane Bleue

Proposition d'octroyer une concession temporaire du 07/05 au 11/11/2023 à 9 500€ + 2 200€ de licence IV, avec 3 versements : 4 000€ au 15/06, 4 000€ au 01/07 et 3 700€ au 01/08/23.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, cette concession.

b. Panneau publicitaire de l'hôtel le Bellevue

Proposition d'octroyer une concession à titre précaire pour l'année 2023 :

- Forfait éclairage : 100€
- Frais d'apposition de publicité : 600€
- Taxe sur la publicité

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, cette concession.

9) Concours photo 2023 (15/05 au 15/06/2023)

Le thème est « De Terre et d'Eau... », partagez votre regard sur ces éléments essentiels qui constituent notre environnement.

Les photos sélectionnées seront reproduites et exposées dans le parc des Graves comme l'année précédente. Les 3 premières photos sélectionnées seront également reproduites en format carte postale.

Chaque lauréat pourra en priorité récupérer le panneau avec sa photo contre une participation de 20€ par chèque, ou toute personne intéressée.

Les recettes des ventes de panneaux seront déposées sur la régie n°5, Recettes de la Taxe de Séjour.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, les modalités du concours.

10) Renouvellement de groupements de commandes de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie (marchés publics)

a. Travaux de réfection de voirie

Proposition d'adhérer au groupement de commandes de 2024 à 2027.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, l'adhésion au groupement de commandes pour les travaux de réfection de voirie.

b. Contrôle et entretien des poteaux incendie

Proposition d'adhérer au groupement de commandes de 2024 à 2027.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, l'adhésion au groupement de commandes pour le contrôle et l'entretien des poteaux incendie.

11) SPL : rapport annuel marketing 2022

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport annuel du délégataire remis par la SPL, comprenant un compte rendu financier et un compte rendu technique de l'année 2022.

12) Concert du 30/04/2023 : participations financières

5 entreprises villervillaises ont proposé de participer à la communication de l'organisation de ce concert.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la commune à percevoir ces participations.

13) Adhésion à l'association « A la Mémoire des Combattants de la Brigade Piron »

Volonté de commémorer les 79ème et 80ème anniversaires de la libération de la Normandie en rendant un hommage particulier aux combattants de la brigade Piron, unité belge qui a participé à la libération des communes du Calvados situées à l'Est de l'estuaire de l'Orne.

Cette association est constituée pour une durée illimitée pour perpétuer la mémoire des combattants du « 1er Groupement Indépendant Belge » connu sous le nom de Brigade Piron pour leur participation à la Bataille de Normandie dans le cadre de l'opération « Paddle » :

- en œuvrant prioritairement à l'édification sur le territoire qu'ils ont contribué à libérer, d'un mémorial permettant d'entretenir leur souvenir ;
- en se proposant de coordonner les commémorations en leur honneur sur les territoires des communes françaises qui le souhaitent ;
- en favorisant, à la lumière de leurs engagements, toute action ou tout projet permettant d'entretenir et de développer le devoir de mémoire.

La commune participera à la réalisation d'un monument à la mémoire de cette brigade, lequel sera installé à Auberville, commune située entre Sallenelles et Trouville-sur-Mer.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, l'adhésion à l'association AMCBP et un acquittement de la cotisation de 150€.

14) Parking en herbe

Renouvellement de la mise à disposition du parking en herbe situé côté mer en face du calvaire durant la période estivale contre 1 dédommagement de 200€.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le montant du dédommagement.

15) Révisions de loyers

a. EURL MARZANNE

Loyer de l'épicerie fine (1 rue du Douet) au 01/03/2023 selon l'Indice des Loyers Commerciaux du 4ème trimestre soit une augmentation de 1,03 %. Son loyer mensuel sera établi à 656,70€.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, cette révision.

b. EURL 7ème Art

Loyer du local (étage du 73 rue Butin) au 01/06/2023 selon l'Indice des Loyers Commerciaux du 4ème trimestre soit une augmentation de 1,06 %. Son loyer mensuel sera établi à 960,07€.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, cette révision.

16) Location du Garage

Proposition de fixer un tarif de location de la salle du Garage pour 7 jours à 500 € (du jeudi matin au mercredi soir).

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la location de la salle du Garage pour 7 jours à 500 €.

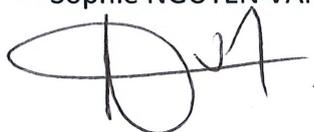
17) Prêt de matériel aux associations

La commune vient d'acheter 1 crêpière, 1 barbecue à gaz et 1 gazinière pour les animations communales.

Proposition de prêter ce matériel uniquement aux associations communales contre une caution de 500€ en cas de détérioration ou de restitution du matériel non nettoyé (caution à encaisser sur la régie n°1). Des états des lieux, avant remise et après, seront nécessaires.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, les modalités du prêt de la crêpière, du barbecue à gaz et de la gazinière.

La Secrétaire de séance  
Sophie NGUYEN VAN MAI



Le Maire  
Michel MARESCOT



